Fiche de Données de Sécurité

Selon 1907/2006/CE, article 31

41

Cette FDS concerne la Partie Résine jusqu'à 0,25 Litre

1 - Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la préparation :	**Scapa 41**
Utilisation de la préparation :	Pour l'isolation électrique des accessoires de câbles B T. Pour la protection mécanique des accessoires de câbles HTA .Protection contre l'humidité.
Identification de la société	SCAPA France S.A.S 79 Allée Bernard Palissy – CS 90126 26001 VALENCE CEDEX – France Téléphone : +33 (0)4.75.44.80.00 Télécopie : +33 (0)4.75.44.80.53
Téléphone d'appel d'urgence 24h/24h	Centre Antipoison : Lyon + 33 (0)4 72 11 69 11 – Paris +33 (0)1 40 05 48 48 (HOPITAL F. Widal)

2 - Identification des dangers

Classification selon la règlementation (CE) n° 1272/2008

- **Résine** :

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger :

Irritation cutanée 2 **H315** Provoque une irritation cutanée
Irritation des yeux 2 **H319** Provoque une grave irritation des yeux
Sensibilité cutanée 1 **H317** Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Toxicité chronique 2 **H411** Nocif pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 : Tenir hors de portée des enfants
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation
P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305/351/338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la règlementation en vigueur.

Renseignement Supplémentaire :	Contient des composés oléagineux.
Danger par ingestion :	Consulter un médecin et lui montrer cette FDS.
Danger pour l'environnement pour la préparation mélangée :	Pas de risque spécifique pour l'environnement à condition que les recommandations de la section 13 soient respectées.

3 – Composition/informations sur les composants

Description de la préparation : Matière polymérisant à froid. La résine et son durcisseur sont conditionnés ensemble dans un bissac (200 à 500 g environ).
Résine : époxyde

Résine :

N° CAS	N° EINECS	Dénomination	%	Classification	
				Réglementation CE 1272/2008	Réglementation UE 67/548 et 1999/45
25068-38-6	500-033-5 (NLP)	4, 4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique avec le 1-chloro-2,3 - époxypropane	50-90%	Aquatique,chronique. 2, H411 Irritation cutanée. 2, H315 Sensibilité cutanée. 1, H317 Irritation des yeux. 2, H319	Xi R36/38-43-51/53
68413-24-1	500-210-7 (NPL)	Oléagineux, produit de réaction oligomérique.	10-25%	Irritation des yeux. 2, H319 Sensibilité cutanée. 1, H317	Xi R36-43-53

SVHC : Ne relève pas de la réglementation sur les substances extrêmement préoccupantes.

4 – Premiers secours

Après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée Consulter un médecin.
Après contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse. Rincer à l'eau.
Après contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes. CONSULTER UN OPHTALMOLOGUE.
Après ingestion : Téléphoner immédiatement au centre antipoison de HOPITAL F. Widal – Paris +33 (0)1 40 05 48 48.
Ne pas provoquer de vomissements sans l'accord du médecin.

5 – Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : Dioxyde de carbone, poudre.
Produits extincteurs déconseillés pour raison de sécurité : Non classé inflammable, mais peut brûler. Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.
Fumées irritantes.
Danger spécifique d'exposition : Ne pas inhaler les fumées.
Equipement spécial de sécurité : Porter des vêtements de protection empêchant le contact avec la peau et les yeux.
Masque respiratoire autonome.

6 – Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.
Précautions pour la protection de l'environnement : Recueillir le produit avec des matériaux absorbants (sable, terre) pour élimination selon la réglementation.
Méthodes de nettoyage : Absorber avec des produits granuleux, car le produit est glissant

7 – Manipulation et stockage

Manipulation : Porter des gants et des lunettes. Ne pas respirer les vapeurs. Travailler dans un endroit ventilé.
Stockage: Stocker dans son emballage d'origine. Stocker à l'abri des intempéries et à une température inférieure à +40 °C. A l'abri de l'humidité.
Utilisation(s) particulières(s) Se référer à la Fiche Technique pour des indications de conditions d'utilisations.

8 – Contrôle de l'exposition / protection individuelle	
Valeurs limites d'expositions :	Ne pas fumer, ni boire pendant l'utilisation. Se laver les mains après. Veiller à une bonne ventilation si le local est exigu.
Paramètres de contrôle :	Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller sur le lieu de travail : Ce produit ne contient pas de quantité significative des substances présentant des valeurs essentielles qui doivent être surveillés sur le lieu de travail
Contrôle de l'exposition :	Gants de protection. Lunettes
Protection respiratoire :	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec filtre P2. En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection des mains : 	Le matériau des gants doit être imperméable et résistant à la substance/à la préparation. Des gants en Nitrile conforme à la norme EN374 sont préconisés. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protections des yeux : 	Lunettes de protection hermétiques
Protections du corps :	Vêtements de travail protecteurs

9 – Propriétés physiques et chimiques	
Apect	Liquide jaune clair Viscosité (25°C) : environ 5000 mPas.
Odeur :	Résine : typique
pH :	Résine : neutre
Point/intervalle d'ébulition :	Non applicable
Point d'éclair :	Résine : point de feu = 260°C – Durcisseur = 92 °C
Inflammabilité :	Non applicable
Propriétés explosives :	Aucune à notre connaissance.
Propriétes comburantes :	Aucune à notre connaissance.
Pression de vapeurs :	Non applicable
Densité relative :	Résine = 1.13
Solubilité :	Dispersible (alcool, cétone)
Dans l'eau :	Dispersible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Viscosité :	environ 5000 mPa.s. (résine et durciseur)
Densité de vapeur :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable

10 – Stabilité et réactivité	
Conditions à éviter :	Si le produit est utilisé dans les conditions normales d'emploi, comme indiqué dans la fiche technique, aucune réaction dangereuse n'aura lieu. Dans le cas où un client souhaiterait utiliser cette préparation pour un autre usage, merci de consulter le service technique de la société Scapa.
Matières à éviter :	Eviter le contact avec des agents oxydants, ou des acides forts.
Produits de decomposition dangereux :	Le produit est stable à température ambiante.

11 – Informations toxicologiques

Yeux : Irritant pour les yeux.
Peau : Irritant pour les muqueuses.
Inhalation : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ingestion : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Sensibilisation Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Résine :

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
25068-38-6 4, 4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique avec le 1-chloro-2,3-époxypropane		
Voie orale	DL50	> 15000 mg/kg (rat)
Voie cutanée	DL50	> 23000 mg/kg (rat)

Informations toxicologiques additionnelles: Ce produit présente les dangers suivants selon la méthode de calcul des lignes directrices de classification de l'UE pour les préparations telles que publiées dans la dernière version :
Irritant

12 – Informations écologiques

Ecotoxicité :

Toxicité chronique pour le milieu aquatique :	
25068-38-6 4, 4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique avec le 1-chloro-2,3-époxypropane	
CE 50 h 48 CL 50 h 96	1,8 mg/l (invertébrés) 2 mg/l (poissons d'eau douce) (FIS)

Mobilité : Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
Persistance and dégradabilité : Aucune autre information pertinente disponible.
Potentiel de bioaccumulation : Non établi.
Résultats de l'évaluation PBT Non établis

13 – Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets : Le produit non polymérisé : dans une installation agréée de traitement des déchets. L'élimination des déchets doit être en conformité avec les règlements communautaires existant au niveau national et local
Fut vide : Doivent être décontaminés
Bissac (poche bi-composants) : Mélanger soigneusement les deux composants. Le mélange polymérise donnant un polymère inerte.
REMARQUE : Le produit polymérisé ne présente aucun danger

14 – Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport air.

Transport Routier/Rail (ADR / RID)
N° ONU : UN3082 (résine) - Matière dangereuse pour l'environnement
Classe : 9 (résine)
Groupe d'emballage : III
Tunnel restriction codes : 3 (E)

Transport par mer (IMDG)
N° ONU : UN3082 (résine) - Matière dangereuse pour l'environnement
Classe : 9 (résine)
Groupe d'emballage : III

Transport aérien (ICAO/IATA)
N° ONU : UN3082 (résine) - Matière dangereuse pour l'environnement
Classe : 9 (résine)
Groupe d'emballage : III

Kemler index : 90
Quantités Limitées (LQ) : Les quantités nettes maximales par emballage extérieur : 1000ml
N° EMS : F-A,S-F
Customs code : 2921.29.00.0

15 – Informations réglementaires

Etiquetage conformément au règlement (CE) N° 1272/2008
Evaluation de la sécurité chimique : Il n'a pas été effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

Tableau de maladies professionnelles :
N°51 concernant les résines époxydiques

16 – Autres informations

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prend sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Phrases importantes
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une grave irritation des yeux
H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H411 Nocif pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme.

Version en date du : 04.05.2021